



L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Denis DEFER, **adjoints**

Mme Danielle ROUSSARD, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Sylvie FERRIOT, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Gérald MANCE, **conseillers municipaux.**

Absent(e) et représenté(e) : Mme Joëlle GUINOT-HARTERT représentée par M. Denis DEFER, M. Cyril CLAUSIER-GOVIDIN représenté par Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Assma NAJEM représentée par M. Pascal LANDREAT.

Absent excusé : M. Julien CHENUT

Absent : M. Jacky NGUYEN

Secrétaire de Séance : Mme Véronique HEUILLARD

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

1-DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Adopté à l'unanimité

Denis DEFER : Cette délibération permet d'assurer le financement des contrats aidés dans la section fonctionnement. En section d'investissement, il s'agit de transférer sur un autre compte les frais d'étude, inscrits en 20 et qui ont été finalisées par des travaux, dans le compte 21. C'est une obligation d'inscrire ces travaux en immobilisation, ce qui nous permettra de les amortir.

2-FOURRIERE AUTOMOBILE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Nous faisons appel à la fourrière automobile située sur Pont-Sainte-Marie et qui dessert l'ensemble du département pour ce qui concerne les voitures ventouses et les épaves.

Je tiens à préciser que si l'enlèvement de ces véhicules semble parfois long, c'est qu'il y a toute une procédure juridique à respecter. Mais cela fonctionne relativement bien. Il serait bien d'avoir un état sur l'année écoulée du nombre de véhicules mis en fourrière. J'ajoute qu'il est important de faire retirer ces véhicules rapidement afin qu'ils ne soient pas cassés ou brûlés.

3-REQUALIFICATION DU QUARTIER DEBUSSY – RENATURATION ET DESIMPERMEABILISATION D'ESPACES PUBLICS DES RUES RAVEL ET CHOPIN - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS N° 2

Adopté à l'unanimité

Denis DEFER : Il s'agit d'une nouvelle modification du plan de financement avec un nouveau partenaire. Pour mémoire, nous avons demandé lors de la première délibération, une subvention de 550 000 € à l'AESN. Nous venons d'avoir la confirmation que nous serions soutenus à hauteur de 334 000 €. Un nouveau cofinanceur a donc été sollicité, la Région Grand Est.

Pascal LANDREAT : Il nous reste donc pour la ville une somme équivalente à 20 % du financement, ce qui est la loi. Je précise que nous effectuons des travaux pour Mon Logis qui est propriétaire d'une partie des voiries, et que la somme restant à notre charge sera répartie pour moitié à Mon Logis. Il resterait donc pour la ville une somme à payer de 110 000 €, ce qui est une très belle opération.

J'ajoute que les travaux de réseaux débiteront normalement début 2025. Je souhaite que nous organisions une réunion publique afin d'expliquer les travaux, la circulation, le stationnement durant cette période d'une année, aux riverains concernés.

4-ECO QUARTIER DU MOULINET – AMENAGEMENT DE VOIRIES PHASE 4 – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : C'est la dernière phase de la voirie de l'éco quartier du Moulinet. Je sais par le promoteur immobilier que les constructions immobilières seraient livrées début 2026. C'est la raison pour laquelle nous devons faire les travaux de voirie fin 2025 pour que les nouveaux habitants puissent accéder à leur logement. Notre équipe des services

techniques suit le déroulement. Nous allons créer une voirie semblable à celle déjà existante desservant les maisons médicales, avec voies cyclables, plantations...

J'ai vu avec le promoteur pour organiser une visite du chantier avec les élus en mai/juin 2025. Je rappelle que ces nouvelles constructions seront composées de 60 logements seniors dont 17 inclusifs, de 20 logements pour jeunes travailleurs et de maisons de ville en location.

5-CREATION D'ÎLOTS DE FRAICHEUR OU FORET URBAINE DANS L'ECO QUARTIER DU MOULINET – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS – 2^{EME} PHASE

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Cela va dans la continuité de ce qui a été réalisé cette année. Les élus sont souhaités poursuivre l'aménagement du parc et comme il existe encore des subventions pour cette thématique, nous déposons un dossier. Nous continuerons ensuite par d'autres aménagements mais qui ne sont pas forcément subventionnés. Le projet sera discuté en commission.

Je voulais juste vous informer que dans le cadre de l'implantation de CLARINS dans le Parc du Grand Troyes, l'entreprise doit contribuer financièrement pour compenser l'imperméabilisation du terrain qu'elle occupe. Une somme de 250 000 € doit donc être allouée à des projets sur notre territoire.

Lors du dernier conseil communautaire du 6 décembre, une délibération a été actée pour que cet argent soit versé à TCM, via une convention. La somme sera ensuite redistribuée à 8 communes dont les projets ont été retenus. Le parc urbain de l'éco quartier fait partie des projets retenus et sera donc soutenu financièrement. Je vous en dirais plus dès que nous aurons le montant de cette aide. Globalement les investissements faits pour la plantation de la forêt urbaine sur ce site auront été bien soutenus entre le Fonds Vert et CLARINS.

6-APPROBATION FONDS DE CONCOURS – REHABILITATION INTERIEURE DE LA SALLE D'EVOLUTION DU COSEC

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Il s'agit de prendre une délibération concordante à celle votée par TCM le 6 décembre dernier et d'accepter donc la subvention à hauteur de 90 000 € pour la réalisation des travaux du COSEC que nous avons inauguré dernièrement.

7-ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AN 45 – COMPLEMENT D'INFORMATION

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Nous devons préciser dans cette délibération que le Maire est autorisé à signer un acte notarié, la notion d'acte administratif ne suffisant pas au notaire de l'AFPA.

8-INSTAURATION DU SURSIS A STATUER SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME PENDANT LA PERIODE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Cette délibération est très importante par rapport au travail fait sur le PADD dans lequel nous inscrivons le développement futur de notre ville. Cette délibération nous protège. Si une demande de permis de construire n'est pas conforme à la réflexion actuellement engagée, je peux sursoir et ainsi protéger le terrain concerné pour l'avenir. Après l'élaboration et le vote de notre PADD, nous allons poursuivre les réunions pour évoquer les aspects règlementaires du PLU. Nous allons dessiner la ville de demain, les hectares qui ne seront pas constructibles, les droits à construire. Nous allons devoir faire des choix d'orientation, de construction, de verdissement.

9-MISE EN PLACE DE ZONES 30 DANS CERTAINS SECTEURS DE LA VILLE DANS LE CADRE DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Nous avons été sollicités par des riverains sur des problèmes de vitesse. Nous devons donc apporter des solutions sur certains secteurs de la ville. La solution n'est pas unique, elle peut être multiple. Après des questionnaires distribués aux riverains des secteurs concernés, après des discussions en commissions, je vous propose d'avancer et d'essayer la mise en place de zone 30 dans les rues nommées.

Je remercie mes collègues élus qui ont accepté, après des échanges constructifs, ce passage en zone 30. Nous allons essayer et nous ferons un bilan.

10-ACHAT D'UN ENGIN DE DESHERBAGE ALTERNATIF – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Adopté à l'unanimité

Isabelle EULLAFFROY : Cette année, nous avons fait appel à plusieurs agents pour désherber le cimetière à la binette. Nous avons également fait appel à un prestataire extérieur qui a utilisé un bruleur. Cela nous a semblé efficace et donc nous vous proposons d'acheter un appareil alternatif qui devrait garantir des résultats constants. En plus, celui-ci peut être subventionné.

Pascal LANDREAT : Pour avoir cette subvention, nous devons disposer d'un plan de gestion différenciée, ce qui est notre cas. Cela veut dire que nous gérons les espaces sur la ville différemment suivant les secteurs : le parc lebocey, autour de l'église, sur le stade... D'autre part, les biocides sont 4 fois plus chers que les produits phytosanitaires et moins efficaces.

11-INSTAURATION DE L'INDEMNITÉ SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT (ISFE) POUR LA FILIERE POLICE MUNICIPALE

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Je remercie Martine HENRIOT-JEHEL et le service RH d'avoir travaillé sur le dossier qui a été validé en Comité Technique. C'est le fruit d'un travail et d'une réflexion en commun dans les 5 communes qui composent la police municipale mutualisée. Il faut savoir que la police municipale ne bénéficiait pas encore de régime indemnitaire comme les autres agents de la ville. Nous nous sommes rencontrés plusieurs fois avec mes collègues maires et les DG également. Chaque commune va donc prendre la même délibération.

12-MODALITES D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (ATFPB) DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Cette délibération est prise chaque année. Par contre, cette délibération définit un nouvel encadrement. Nous avons eu peur car Pont-Sainte-Marie a cette particularité que le bailleur Mon Logis participe financièrement via cette TFPB, au financement de postes d'agents de la politique de la ville qui intervient sur le quartier. On avait entendu que l'Etat ne souhaitait plus que cela se fasse. Mais devant la complexité du sujet, la Préfecture n'a pas pris le risque d'un débat et a donc reconduit le même dispositif qu'auparavant, validé par TCM.

La somme due par Mon Logis pour le quartier s'élevait à près de 100 000 € mais avec la démolition des trois tours, cette somme a diminué et représente près de 90 000 €. Mon Logis oriente donc toujours son aide sur le financement d'un poste et sur des actions comme les petits déjeuners par exemple, petits déjeuners que nous avons décidé de faire gratuits. Ainsi, l'argent retourne au bénéfice des habitants.

13-RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COORDINATION AVEC LA POLICE NATIONALE

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Nous renouvelons la convention qui fixe le cadre et le fonctionnement de la police municipale mutualisée. Nous allons également signer la convention qui définit les règles entre la police municipale et la police nationale. La police mutualisée est une bonne chose car elle nous permet d'avoir 9 agents sur une plage d'intervention plus large. C'est une excellente idée et le coût pour notre ville est raisonnable.

INFORMATIONS DIVERSES :

Pascal LANDREAT : Je vous informe que nous avons renouvelé notre marché de nettoyage des locaux communaux et crèche qui a été attribué à AGNET pour une durée de 3 ans.

D'autre part, dans le cadre de mes attributions, j'ai signé avec le Crédit Agricole, et en accord avec Denis Defer, pour une ligne de trésorerie de 300 000 €. Cette ligne nous permettra d'assurer une trésorerie en attendant les recettes liées à nos demandes de subventions qui s'élèvent à près de 500 000 €.

Enfin, dans le cadre des services mutualisés avec TCM, nous adhérons au service ADS pour l'instruction des dossiers de permis de construire et au service gestion animale.

Nous ne sommes pas obligés de redélibérer car la reconduction est automatique jusqu'au 31/12/2030.

Par contre, le service gestion animale qui devient uniquement gestion des chiens errants, sera composé de :

- La participation forfaitaire à hauteur de 1,10 € par habitant.
- Une participation aux frais de garde et de soins des chiens capturés non récupérés au-delà des 8 jours réglementaires et maintenus en fourrière, faute de place en refuge. Le montant calculé s'élèvera à 20,50 €/jour/chien. Le service est toujours réalisé par le Rucher de Massonville.

La séance est levée à 20h20

**Le Maire
Pascal LANDREAT**

